

Vous pouvez bénéficier



Aides financières*

**sous conditions de ressources
et de localisation*



Assistance administrative et technique

*(entièrement prise en charge par
la Communauté de Communes)*

À qui s'adresse ce dispositif ?

aux propriétaires souhaitant
effectuer des travaux :

→ d'économie d'énergie

→ d'autonomie et de maintien
à domicile

→ de réhabilitation de
logement dégradé



ATTENTION !

ne pas commencer les
travaux avant autorisation

Les permanences

De 9h
à 12h

- 1^{er} mardi du mois :
ANOR (en mairie)
- 2^{ème} mardi du mois :
TRELON (en mairie)
- 3^{ème} mardi du mois :
WIGNEHIES (en mairie)
- 4^{ème} mardi du mois :
SOLRE-LE-CHÂTEAU (à l'antenne de la 3CA)
- Les jeudis : FOURMIES (P.I.D.E.)
- Les vendredis : AVESNES-SUR-HELPE
(au siège de la 3CA)

Les rendez-vous

De 14h
à 17h

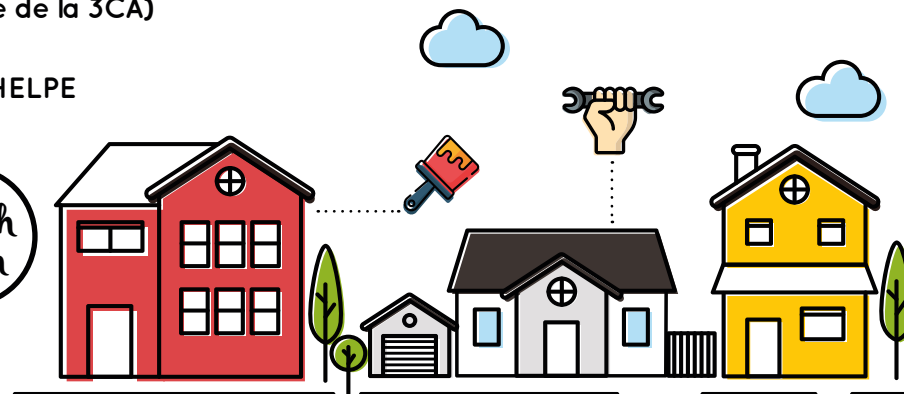
Mme Nathalie DEBIEVE :
03 27 69 70 85 - 06 74 34 96 61
debieven@groupe-sai.fr



Agence Nationale de l'Habitat
0 820 15 15 15
www.anah.fr



Vous êtes propriétaire en Avesnois ?



Vous envisagez
des travaux dans
votre logement ?



Vous souhaitez bénéficier
d'un accompagnement ?



TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU LOGEMENT

Votre facture de chauffage est trop élevée ?



ENSEMBLE, ÉVALUONS VOTRE SITUATION :

- Vos besoins
- Une étude thermique
- Des préconisations de travaux à faire



AMÉNAGEMENT POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

Votre habitat n'est plus adapté à vos besoins ?



ENSEMBLE, REGARDONS VOTRE SITUATION :

- Un diagnostic d'autonomie
- Les aides disponibles
- Les démarches à entreprendre



TRAVAUX DE RÉNOVATION LOURDE DE L'HABITAT

Vous êtes propriétaire et vous avez des travaux importants à réaliser ?



NOUS VOUS PROPOSONS :

- D'évaluer l'état du logement
- De réaliser une étude thermique
- D'élaborer un programme de travaux